

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 26 Septembre (26/09/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoins,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Alain JEAN (représenté par Mme Marie DOURLENT), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. Didier MOTHEs), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

M. Georges DESQUINES est nommé secrétaire de séance.

M. GUILLAMAT ne prend pas part au vote.



PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS

19 – 26 Septembre 2013

VENTE A LA SAS HOLDING DASS-ARCOLE DES LOTS NUMEROS 21, 24, 29, 32 ET 34 DU BÂTIMENT LE MOULIN DE MOISSAC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'acte authentique du 19 décembre 1999, portant acquisition du bâtiment « Moulin de Moissac » par la Commune de Moissac.

Vu l'avis du service des Domaines,

Considérant que les lots numéros 21, 24, 29, 32 et 34 représentent un intérêt pour le futur acquéreur.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES)**

APPROUVE la vente des lots numéros 21, 24, 29, 32 et 34 du bâtiment du Moulin, d'une superficie respective de 19m², 54 m², 49 m², 18 m² et 43 m² soit une superficie totale de 183 m² à la SAS Holding DASS-ARCOLE.

APPROUVE la passation de tout acte afférent à cette vente.

DIT que la vente aura lieu moyennant le prix de 205 940 €uros versés à la signature de l'acte, ou en tout état de cause au plus tard le 30 novembre 2013.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Pour copie conforme

Moissac le 27 Septembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :